



Administration
de l'environnement

Grand-Duché de Luxembourg

Inspection Environnementale

IED2026

Rapport définitif

Date: 04/08/2026

Base légale

Loi modifiée du 9 mai 2014 relative aux émissions industrielles.

Données relatives à l'installation

Société	ECOTEC S.À R.L.	Date et durée de l'inspection	23/04/2026 - 7 heures
Lieu	Z.I. Gadderscheier, L-4984 Soleuvre	Nature de l'inspection	☒ Inspection annoncée ☐ Inspection à l'improviste
Type de l'installation	Stockage de déchets dangereux	Étendue de l'inspection	☒ Installation complète ☐ Partie de l'installation
Catégorie de l'installation selon l'annexe I de la loi	5.5. Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas du point 5.4, dans l'attente d'une des activités énumérées aux points 5.1, 5.2, 5.4 et 5.6 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes [...]	Participation d'organisme(s) agréé(s)	☒ Oui ☐ Non

Arrêté(s) ministériel(s) concerné(s)
1/23/0650 du 08/09/2025

Résultat de l'inspection environnementale		
0	pas de non-conformités ou non-conformités levées	
1	non-conformités mineures ⁽¹⁾	NC01
0	non-conformités significatives ⁽²⁾	
0	non-conformités importantes ⁽³⁾ (recontrôle dans les 6 mois)	

Légende :

(1) Non-conformités mineures :

Infractions aux dispositions légales sans impact apparent sur l'environnement

(3) Non-conformités importantes :

Cas graves de non-respect des dispositions légales.

(2) Non-conformités significatives :

Infractions aux dispositions légales avec impact sur l'environnement (p.ex. valeurs limites d'émissions non respectées) et/ou autorisation(s) d'exploitation non disponible(s) pour l'activité visée

N° NC	NC de	Observation faite lors de l'inspection	Suivi des mesures pour lever la NC	Disposition législative visée	Délai
NC01	2026	Le dernier contrôle triennal des rejets de polluants dans l'atmosphère n'a pas été réalisé.	L'exploitant s'engage à installer un nouveau cyclone et à réaliser le contrôle triennal des rejets de polluants atmosphériques au plus tard pour le 31/12/2026.	Condition 2.2.1 de l'article 6 de l'arrêté 1/23/0650.	31/12/2026

Périodicité des inspections programmées	
Périodicité actuelle	3 ans
Conclusion suite à la présente inspection	☒ Périodicité inchangée ☐ Périodicité modifiée
Prochaine inspection	2029